

Pays représenté: Pologne

Commission: Conseil de l'UE sur la Fiscalité

Problématique: “Vers une harmonisation fiscale européenne qui encourage la compétitivité économique, tout en intégrant des dimensions écologiques et innovatrices ?”

La Pologne, membre de l'Union européenne depuis 2004, est aujourd'hui une économie en croissance rapide. Son gouvernement actuel, dirigé par la coalition du parti Droit et Justice (PiS), privilégie une politique économique axée sur la compétitivité, l'attractivité des investissements et la souveraineté fiscale. L'harmonisation fiscale européenne vise à réduire les écarts entre États membres pour garantir une concurrence équitable. Toutefois, elle soulève des défis pour des pays comme la Pologne, qui utilise une fiscalité avantageuse pour stimuler son développement économique. L'intégration des dimensions écologiques et innovatrices dans cette harmonisation pose également des questions sur l'impact de nouvelles taxes sur la compétitivité des entreprises polonaises.

La Pologne soutient la coopération fiscale européenne pour lutter contre l'évasion fiscale mais s'oppose à une harmonisation contraignante qui limiterait sa souveraineté. Elle estime que chaque État doit pouvoir adapter sa politique fiscale en fonction de son niveau de développement et de ses priorités économiques. Concernant la fiscalité écologique, la Pologne, encore dépendante du charbon, juge essentiel d'accompagner la transition énergétique sans pénaliser son industrie. Elle défend une approche progressive avec des aides européennes plutôt qu'une taxation stricte. Sur la fiscalité de l'innovation, la Pologne encourage des incitations fiscales pour la recherche et le développement (R&D) mais refuse toute uniformisation qui réduirait sa compétitivité face aux économies plus avancées.

La Pologne pourrait proposer les mesures suivantes afin de garantir un équilibre entre compétitivité économique, transition écologique et innovation, tout en préservant la souveraineté fiscale des États membres, première préserver la souveraineté fiscale des états membres, la Pologne pourrait proposer de limiter l'harmonisation fiscale à des principes généraux sans imposer de taux minimaux pour l'impôt sur les sociétés. Chaque État devrait conserver le droit d'adapter sa fiscalité en fonction de ses besoins économiques et de sa compétitivité. Notamment mettre en place un fonds européen pour une transition écologique équitable: plutôt que d'imposer une taxation carbone uniforme, la Pologne pourrait proposer la création d'un fonds européen destiné à accompagner les pays dont l'économie repose encore sur les énergies fossiles. Ce fonds permettrait de financer la modernisation industrielle et le développement des énergies renouvelables, assurant ainsi une transition progressive sans affaiblir la croissance.

Pour conclure, la Pologne adopte une position pragmatique : elle soutient la coopération fiscale pour une meilleure équité mais refuse une harmonisation rigide qui nuirait à sa croissance. Son gouvernement défend une transition écologique progressive et une politique d'innovation flexible. Eurosceptique sur l'harmonisation fiscale, la Pologne privilégie des solutions équilibrées qui préservent la souveraineté des États.